

## Tableau synoptique – Fonds européens pour la coopération internationale (dd. 05/07/2022)

Tous les programmes mentionnés ci-dessous sont régis par le **Règlement** (UE) 2021/947 établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde.

Les programmes indicatifs pluriannuels (**PIP**) sont téléchargeables à partir de [cette page](#).

Les **appels à projets** sont publiés sur [ce portail](#).

Type	Programme	Domaines d'intervention
Programmes géographiques	Afrique subsaharienne	<p>Afin d'atteindre les objectifs de l'instrument, les programmes géographiques sont élaborés sur la base des domaines de coopération suivants:</p> <p>a) <b>bonne gouvernance</b>, démocratie, état de droit et droits de l'homme, y compris l'égalité de genre</p> <p>b) éradication de la pauvreté, lutte contre les inégalités et la discrimination et promotion du développement humain</p> <p>c) migration, déplacements forcés et mobilité</p> <p>d) environnement et changement climatique</p> <p>e) croissance économique inclusive et durable et emploi décent</p> <p>f) paix, stabilité et prévention des conflits</p> <p>g) <b>partenariat</b></p>
	Amérique et Caraïbes	
	Asie et Pacifique	
	Voisinage (Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Egypte, Géorgie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, République de Moldavie, Syrie, Territoire palestinien occupé, Tunisie, Ukraine)	
Programmes thématiques	Défis mondiaux	<p>i) santé</p> <p>ii) éducation</p> <p>iii) égalité de genre et autonomisation des femmes et des filles</p> <p>iv) enfants et jeunes</p> <p>v) migration, déplacements forcés et mobilité</p> <p>vi) travail décent, protection sociale, inégalités et inclusion</p> <p>vii) culture</p> <p>viii) garantie d'un environnement sain et lutte contre le changement climatique</p> <p>ix) énergie durable</p> <p>x) croissance durable et inclusive, emplois décents et participation du secteur privé</p> <p>xi) sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>

	<p>xii) <b>renforcement du rôle des autorités locales en tant qu'acteurs du développement</b></p> <p>xiii) promotion de sociétés inclusives et d'initiatives multipartites, d'une bonne gouvernance économique, y compris une mobilisation équitable et inclusive des recettes nationales</p> <p>xiv) <b>soutien à l'évaluation et à la documentation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principes de partenariat et d'efficacité</b></p>
Droits de l'homme et démocratie	<p>Contribuer à promouvoir:</p> <p>i) les valeurs fondamentales de la démocratie</p> <p>ii) l'état de droit</p> <p>iii) l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme</p> <p>iv) le respect de la dignité humaine</p> <p>v) les principes de non-discrimination, d'égalité et de solidarité</p> <p>vi) le respect des principes de la charte des Nations unies et du droit international des droits de l'homme</p>
Organisations de la société civile	<p>i) société civile et espace démocratique de nature inclusive, participative, émancipée et indépendante dans les pays partenaires</p> <p>ii) dialogue inclusif et ouvert avec les acteurs de la société civile et entre eux</p> <p>iii) sensibilisation, compréhension, information et participation des citoyens européens concernant les questions de développement</p>
Paix, stabilité et prévention des conflits	<p>i) aide à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à la préparation aux crises</p> <p>ii) aide pour répondre aux menaces mondiales et transrégionales ainsi qu'aux menaces émergentes</p>